

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Norma Elcurina Déodorant compact

Numéro de version: 1.0
Révision: 09.10.2018

Date d'établissement: 09.10.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale

Norma Elcurina Déodorant compact

Autres moyens d'identification

Nom(s) alternatif(s)

Elcurina for men Invisible Power
Elcurina Mysterious Moments
Elcurina Natural Scent
Elcurina Vanilla Heaven

No de tarif

33072000

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

produit cosmétique

Secteur d'utilisation

Déodorant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

E. Mierau Spray-Chemie GmbH
Stolzenhagener Chaussee 12
16515 Oranienburg OT Zehlendorf

Téléphone: +49 (0)33053-898-0

Téléfax: +49 (0)33053-898-99

Site web:

Personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité Kathleen Sperling

e-mail (personne compétente)

sperling.kathleen@mierau-spray-chemie.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence

Ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes:
Lun-Vendredi 08.00 à 16:00 h

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
2.3	aérosols	Cat. 1	(Aerosol 1)	H222,H229

Remarques

Pour le texte intégral des phrases H: voir la RUBRIQUE 16.

2.2

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Mention

Danger

d'avertissement

Pictogrammes

GHS02



Mentions de danger

H222

Aérosol extrêmement inflammable.

H229

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

P102

Tenir hors de portée des enfants.

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Norma Elcurina Déodorant compact

Numéro de version: 1.0
Révision: 09.10.2018

Date d'établissement: 09.10.2018

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

2.3 Autres dangers

Sans ventilation suffisante, il est possible de former des mélanges explosifs. Utilisez seulement selon le but. Ne mettez que des canettes vides dans la collecte des déchets recyclables.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du mélange

Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux

Nom de la substance	Identificateur	%m	Classification selon 1272/2008/CE	Pictogrammes
Butane	No CAS 106-97-8 No CE 203-448-7 No d'enreg. REACH 01-2119474691-32-xxxx	25 - < 50	Flam. Gas 1 / H220 Press. Gas L / H280	
Éthanol	No CAS 64-17-5 No CE 200-578-6 No d'enreg. REACH 01-2119457610-43-xxxx 01-2120063206-63-xxxx	25 - < 50	Flam. Liq. 2 / H225	
Propane	No CAS 74-98-6 No CE 200-827-9 No d'enreg. REACH 01-2119486944-21-xxxx	10 - < 25	Flam. Gas 1 / H220 Press. Gas L / H280	
Isobutane	No CAS 75-28-5 No CE 200-857-2 No d'enreg. REACH 01-2119485395-27-xxxx	1 - < 5	Flam. Gas 1 / H220 Press. Gas L / H280	
Parfum		1 - < 5	Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319 Skin Sens. 1 / H317 Aquatic Chronic 2 / H411	

3.3

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

3.5 Directive 76/768 / CEE sur les produits cosmétiques / Nom INCI des ingrédients

BUTANE, ALCOHOL DENAT., PROPANE, ISOBUTANE, PARFUM, ISOPROPYL MYRISTATE, ETHYLHEXYLGLYCERIN, PHE-NOXYETHANOL, +/- BENZYL SALICYLATE, CITRAL, LIMONENE, HEXYL CINNAMAL, CITRONELLOL.

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Norma Elcurina Déodorant compact

Numéro de version: 1.0
Révision: 09.10.2018

Date d'établissement: 09.10.2018

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de ventilation insuffisante et/ou lors de l'utilisation, formation de mélange vapeur-air inflammable/explosif possible.

5.3 Conseils aux pompiers

Pas de mesures spéciales nécessaires.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Norma Elcurina Déodorant compact

Numéro de version: 1.0
Révision: 09.10.2018

Date d'établissement: 09.10.2018

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Empêcher de chauffer au-dessus de 50 °C.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Gérer les risques associés

Classe de stockage (LGK)

2B.

- Risques d'inflammabilité

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Protéger du rayonnement solaire.

Considération des autres conseils

- Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon ADR).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m ³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m ³]	VP [ppm]	VP [mg/m ³]	Mention	Source
DE	Butane	106-97-8	AGW	1.000	2.400	4.000	9.600				TRGS 900
DE	Éthanol	64-17-5	AGW	500	960	1.000	1.920				TRGS 900
DE	Propane	74-98-6	AGW	1.000	1.800	4.000	7.200				TRGS 900
DE	Isobutane	75-28-5	AGW	1.000	2.400	4.000	9.600				TRGS 900

Mention

VLCT Valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME Valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

VP Valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

DNEL/DMEL/PNEC pertinents et autres seuils d'exposition

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Norma Elcurina Déodorant compact

Numéro de version: 1.0
Révision: 09.10.2018

Date d'établissement: 09.10.2018

• PNEC pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
Éthanol	64-17-5	PNEC	580 mg/l	Micro-organismes	Installation de traitement des eaux usées (STP)	Court terme (cas isolé)
Éthanol	64-17-5	PNEC	2,75 mg/l	Organismes aquatiques	Eau	Rejets discontinus

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

À l'utilisation appropriée d'équipement de protection nécessaire. Ne pas vaporiser dans les yeux.

Protection de la peau

• protection des mains

Nécessaire en usage normal ne protège-main.

• mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Travailler, si possible, à l'extérieur ou dans un local bien aéré. À l'utilisation appropriée d'équipement de protection nécessaire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	aérosol (aérosol vaporisé)
Couleur	incolore
Odeur	spécifique du produit

Autres paramètres physiques et chimiques

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
Point d'éclair	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
Taux d'évaporation	non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	Aérosol inflammable selon les critères du SGH
Limites d'explosivité	
• limite inférieure d'explosivité (LIE)	2,5 % vol
• limite supérieure d'explosivité (LSE)	15 % vol
Pression de vapeur	3,8 bar à 20 °C 6,8 bar à 50 °C
Densité	0,64 g/cm ³ à 20 °C
n-octanol/eau (log KOW)	Cette information n'est pas disponible.
Température d'auto-inflammabilité	225 °C
Viscosité	non pertinent (aérosol)
Propriétés explosives	aucune
Propriétés comburantes	aucune

9.2 Autres informations

Teneur en solvants	98,49 %
--------------------	---------

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Norma Elcurina Déodorant compact

Numéro de version: 1.0
Révision: 09.10.2018

Date d'établissement: 09.10.2018

*Le mélange final dans le générateur d'aérosol sont développées après que l'ajout de gaz propulseur. Plusieurs détails sont pas mesurables dans un hermétique fermé, récipient sous pression. Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles". risque d'allumage

10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. - Conserver à l'écart de la chaleur.

Indications comment éviter des incendies et des explosions

Protéger du rayonnement solaire.

Contraintes physiques, qui pourraient donner lieu à une situation dangereuse et devront être évitées

températures hautes

10.5 Matières incompatibles

combustibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales, cancérigène ni toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles.

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Norma Elcurina Déodorant compact

Numéro de version: 1.0
Révision: 09.10.2018

Date d'établissement: 09.10.2018

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

selon 1272/2008/CE: N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.
Classe de danger lié à l'eau (WGK; Allemagne): 1 (faible nocivité pour les eaux)

Toxicité aquatique (aiguë)

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
Butane	106-97-8	LC50	27,98 mg/l	Poisson	96 h
Butane	106-97-8	EC50	7,71 mg/l	Algue	96 h
Éthanol	64-17-5	LC50	14,2 g/l	Poisson	96 h
Propane	74-98-6	LC50	27,98 mg/l	Poisson	96 h
Propane	74-98-6	EC50	7,71 mg/l	Algue	96 h
Isobutane	75-28-5	LC50	27,98 mg/l	Poisson	96 h
Isobutane	75-28-5	EC50	7,71 mg/l	Algue	96 h

Toxicité aquatique (chronique)

Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
Éthanol	64-17-5	LC50	9.248 mg/l	Invertébrés aquatiques	2 d

12.2 Persistance et dégradabilité

Processus de la dégradabilité des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Processus	Vitesse de dégradation	Temps
Éthanol	64-17-5	Disparition de l'oxygène	74 %	5 d

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

Potentiel de bioaccumulation des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	FBC	Log KOW	DBO5/DCO
Butane	106-97-8		1,09 (valeur de pH: 7, 20 °C)	
Éthanol	64-17-5		-0,35 (valeur de pH: 7,4, 24 °C)	
Propane	74-98-6		1,09 (valeur de pH: 7, 20 °C)	
Isobutane	75-28-5		1,09 (valeur de pH: 7, 20 °C)	

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

Potentiel de perturbation du système endocrinien

Aucun des composants n'est énuméré.

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Norma Elcurina Déodorant compact

Numéro de version: 1.0
Révision: 09.10.2018

Date d'établissement: 09.10.2018

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

13.2 Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets

Liste de déchets

15 01 04 Emballages métalliques

15 01 10 Résidus d'emballages contenant des substances dangereuses ou contaminés par des substances dangereuses

16 05 04 Contenant des gaz dangereux dans des récipients à pression (y compris les halons)

Remarques

Veillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1	Numéro ONU	1950
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	AÉROSOLS
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	
	Classe	2 (gaz) (aérosol)
	Risque(s) subsidiaire(s)	2.1 (inflammabilité)
14.4	Groupe d'emballage	n'est pas affecté à un groupe d'emballage
14.5	Dangers pour l'environnement	aucune (pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses)
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.	
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	
	Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.	

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

• Transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)

Numéro ONU	1950
Désignation officielle	AÉROSOLS
Classe	2
Code de classification	5F
Étiquette(s) de danger	2.1



Dispositions spéciales (DS)	190, 327, 344, 625
Quantités exceptées (EQ)	E0
Quantités limitées (LQ)	1 L
Catégorie de transport (CT)	2
Code de restriction en tunnels (CRT)	D
• Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)	
Numéro ONU	1950

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Norma Elcurina Déodorant compact

Numéro de version: 1.0
Révision: 09.10.2018

Date d'établissement: 09.10.2018

Désignation officielle	AÉROSOLS
Classe	2.1
Étiquette(s) de danger	2.1



Dispositions spéciales (DS)	63, 190, 277, 327, 344, 381, 959
Quantités exceptées (EQ)	E0
Quantités limitées (LQ)	1 L
EmS	F-D, S-U
Catégorie de rangement (stowage category)	-

• **Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

Numéro ONU	1950
Désignation officielle	Aérosols, inflammables
Classe	2.1
Étiquette(s) de danger	2.1



Dispositions spéciales (DS)	A145, A167
Quantités exceptées (EQ)	E0
Quantités limitées (LQ)	30 kg

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

• **Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats**

Aucun des composants n'est énuméré.

• **Directive 75/324/CEE relative aux générateurs d'aérosols**

Classification du gaz/d'aérosol Extrêmement inflammable

Étiquetage

Tenir hors de portée des enfants
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
Ne pas perforer, ni brûler, même après usage
Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

• **Réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules (2004/42/CE, Directive Decopaint)**

Teneur en COV 98,49 %
630,3 g/l

• **Directive sur les émissions industrielles (COVs, 2010/75/UE)**

Teneur en COV 96,22 %

• **Règlement 166/2006/CE concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)**

Aucun des composants n'est énuméré.

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Norma Elcurina Déodorant compact

Numéro de version: 1.0
Révision: 09.10.2018

Date d'établissement: 09.10.2018

Réglementations nationales (Allemagne)

Ordinance on facilities for handling substances hazardous to water (AwSV)

Classe de danger lié à l'eau 1 (faible nocivité pour les eaux)

• Instructions techniques sur la qualité de l'air (Allemagne)

Numéro	Groupe de substances	Classe	Conc.	Flux de masse	Concentration de masse	Mention
5.2.5	Substances organiques	Classe I	1 - < 5 % m	0,1 kg/h	20 mg/m ³	3)
5.2.5	Substances organiques		≥ 25 % m	0,5 kg/h	50 mg/m ³	3)

Mention

3) Le débit-masse total de 0,50 kg/h ou la concentration de masse totale de 50 mg/m³, dont chacun doit indiquer le carbone total, ne doivent pas être dépassées (sauf substances organiques en poudre)

• Stockage de substances dangereuses dans des conteneurs non stationnaires (TRGS 510) (Allemagne)

Classe de stockage (LGK): 2 B (générateurs d'aérosol et briquets)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADN.	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.
ADR.	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
AGW.	Valeur limite d'exposition professionnelle.
Aquatic Chronic.	Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique.
CAS.	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique).
CLP.	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges.
CMR.	Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction.
COV.	Composés Organiques Volatils.
DBO.	Demande Biochimique en Oxygène.
DCO.	Demande Chimique en Oxygène.
DGR.	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR).
DMEL.	Derived Minimal Effect Level (dose dérivée avec effet minimum).
DNEL.	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet).
EINECS.	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes).
ELINCS.	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées).
EmS.	Emergency Schedule (plan d'urgence).
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves.
Eye Irrit.	Irritant oculaire.
FBC.	Facteur de bioconcentration.
Flam. Gas.	Gaz inflammable.
Flam. Liq.	Liquide inflammable.
IATA.	Association Internationale du Transport Aérien.
IATA/DGR.	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).
IMDG.	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses).
LGK.	Lagerklasse (classe de stockage selon la TRGS 510, Allemagne).
Log KOW.	n-Octanol/eau.
MARPOL.	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant").
NLP.	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères).
No CE.	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne.
OACI.	Organisation de l'Aviation Civile Internationale.
PBT.	Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
PNEC.	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet).
Ppm.	Parties par million.
Press. Gas.	Gaz sous pression.
REACH.	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques).
RID.	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses.

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Norma Elcurina Déodorant compact

Numéro de version: 1.0
Révision: 09.10.2018

Date d'établissement: 09.10.2018

SGH.	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies.
Skin Corr.	Corrosif pour la peau.
Skin Irrit.	Irritant pour la peau.
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée.
SVHC.	Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante).
TRGS.	Technische Regeln für Gefahrstoffe (règles techniques concernant les substances dangereuses, Allemagne).
TRGS 900.	Arbeitsplatzgrenzwerte (TRGS 900).
VLCT.	Valeur limite court terme.
VME.	Valeur limite de moyenne d'exposition.
VP.	Valeur plafond.
VPvB.	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable).

Principales références bibliographiques et sources de données

- Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE
- Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP, UE SGH)

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

H220.	Gaz extrêmement inflammable.
H222.	Aérosol extrêmement inflammable.
H225.	Liquide et vapeurs très inflammables.
H229.	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280.	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H315.	Provoque une irritation cutanée.
H317.	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319.	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411.	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.